

## Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

Division Projets sécurité publique et Espace pour la vie  
Direction de la gestion des projets immobiliers  
Service de la gestion et de la planification immobilière

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

**Catégorie :** Travaux

**Appel d'offres :** BI-00118

**Descriptif :** Rénovation de la membrane liquide d'imperméabilisation du dôme/toiture du Biodôme de Montréal

**Date d'ouverture :** 2019-03-05

**Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission

**Renseignements :** Pour toute question s'adresser à : [immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 2019-02-12.

**Visite supervisée des lieux :**  N/A. ou  Oui, obligatoire :

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 2019-02-25 à 16h00, à l'adresse courriel suivante : [immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca](mailto:immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca).

Les visites auront lieu : du 15-02-2019 au 28-02-2019 inclusivement, selon l'horaire suivant : 8h30, 9h30, 10h30 et 13h30.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 2019-02-12

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat

---

**Journaux de publication :** Le Devoir X      Autre à préciser\* : \_\_\_\_\_

**Système à deux enveloppes :**    oui \_\_\_\_\_    non X

**Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ?** Non